

# **SDAGE 2022 - 2027**

## **Bassin de la Guyane**

Document d'accompagnement n°2

Tarification sur l'eau et récupération des  
coûts

---



## Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>4</b>
1.1. Qu'est-ce que la récupération des coûts ?.....	4
1.2. Quels sont les usages concernés par la tarification et la récupération des coûts ?.....	4
1.3. Quels sont les services concernés par la tarification et la récupération des coûts ?.....	5
1.4. Comment les coûts des services sont-ils pris en compte ?.....	5
<b>2. La tarification des usages de l'eau .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Le financement des services collectifs d'eau potable et d'assainissement .....</b>	<b>7</b>
<b>4. Le financement des services autonomes .....</b>	<b>9</b>
<b>5. Les financements indirects et le rôle prépondérant du contribuable.....</b>	<b>10</b>
<b>6. La récupération des coûts, hors coûts environnementaux .....</b>	<b>13</b>
<b>7. Les coûts environnementaux.....</b>	<b>15</b>
<b>8. La récupération des coûts, avec prise en compte des coûts environnementaux.....</b>	<b>16</b>

# 1. Introduction

## 1.1. Qu'est-ce que la récupération des coûts ?

La caractérisation des districts hydrographiques conformément à l'article 5 de la Directive cadre sur l'Eau (DCE) doit s'appuyer sur une analyse économique des usages de l'eau. Les lignes directrices de cette analyse économique sont spécifiées dans l'annexe III de la DCE et précisent que celle-ci doit permettre de prendre en compte le principe de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau.

L'analyse de la récupération des coûts consiste à examiner dans quelle mesure les paiements des usagers des services d'eau couvrent les dépenses inhérentes à ces services.

La Directive n'impose pas un niveau spécifique de récupération des coûts ; elle laisse une certaine souplesse aux états membres, notamment en donnant la possibilité de tenir compte des impacts sociaux, environnementaux et économiques du recouvrement des coûts.

Concrètement, cette exigence impose de publier les données disponibles sur :

- ⌘ **le financement du secteur de l'eau en précisant notamment les subventions sur fonds publics ou les transferts financiers entre différentes catégories d'usagers ;**
- ⌘ **l'évaluation du taux de couverture des coûts de maintenance et de renouvellement des ouvrages par le prix de l'eau ;**
- ⌘ **le recouvrement des coûts pour la ressource et les coûts environnementaux par l'application du principe pollueur-payeur.**

Le présent document est une synthèse des travaux réalisés dans le cadre de l'étude nationale de récupération des coûts, établie pour chacun des districts.

Avant d'aborder les résultats de l'analyse de récupérations des coûts pour le bassin de Guyane, il est utile de clarifier quelques principes et notions clés en précisant notamment quels usagers et quels services sont concernés par cette analyse, quels coûts sont pris en compte et comment ces coûts sont pris en compte.

## 1.2. Quels sont les usages concernés par la tarification et la récupération des coûts ?

La Directive demande au minimum de distinguer les trois grandes catégories d'usagers que sont les ménages, l'agriculture et les autres activités économiques :

- ⌘ **La catégorie d'usagers "ménages" regroupe les consommateurs d'eau domestique (usagers domestiques). Ils ont recours aux services d'alimentation en eau potable (prélèvement, traitement et distribution) et d'assainissement (collecte et traitement des eaux usées).**
- ⌘ **La catégorie "agriculture" ne concerne que les activités d'irrigation, d'abreuvement du bétail et d'épuration des effluents d'élevage. Les activités agro-alimentaires sont comprises dans la catégorie "industrie".**
- ⌘ **La catégorie "entreprises" inclut toutes les activités de production industrielle classique mais aussi les petites entreprises ou structures qui utilisent les mêmes services et paient la**

**même facture que les usagers domestiques (PME-PMI commerces, artisanat, structures publics...).**

La caractérisation économique ainsi que l'analyse de la récupération des coûts associés à ces usages supposent donc de réunir, de construire ou d'évaluer plusieurs éléments économiques nécessaires à la réalisation de ces calculs.

La mise en évidence des flux de financement doit aussi faire apparaître toutes les subventions publiques en provenance de l'Europe, les collectivités territoriales (conseils régionaux et généraux), et de l'Etat, derrière lesquels on peut identifier un autre type d'utilisateur : le contribuable.

En résumé, l'analyse de la récupération des coûts consiste à mettre à plat les flux économiques entre les trois catégories d'utilisateurs suivantes : les ménages, l'agriculture, et les autres activités économiques.

### **1.3. Quels sont les services concernés par la tarification et la récupération des coûts ?**

L'analyse de la récupération des coûts porte sur les coûts associés aux différents utilisateurs de l'eau évoqués précédemment. Selon l'article 2.38 de la DCE, les "services liés à l'utilisation de l'eau" concernent tous les services qui couvrent les besoins en eau des ménages, des institutions publiques ou d'une activité économique quelconque. En France, les services liés à l'utilisation de l'eau ont été considérés comme étant des utilisations de l'eau (ayant un impact sur l'état des eaux de surface ou souterraines) caractérisées par l'existence d'ouvrages de prélèvement, de stockage ou de rejet (et donc d'un capital fixe). Parmi ces services on peut distinguer :

- ⌘ **Le financement des services collectifs d'eau potable et d'assainissement qui est assuré par les usagers, domestiques, industriels, APAD et occasionnellement agriculteurs, via la facturation ;**
- ⌘ **Le financement des services autonomes qui est assuré, en grande partie, directement par l'utilisateur lui-même sur son compte propre. A titre d'illustration, l'assainissement autonome des habitations est pris en charge directement par l'utilisateur domestique, l'industriel peut être amené à prélever directement dans le milieu et traiter directement ses eaux usées sur site, l'agriculteur qui est équipé d'un point de forage sur son terrain prend en charge ses propres coûts. L'utilisateur peut toutefois bénéficier d'aides sous la forme de subventions et/ou de prêts à taux bonifié, constituants de fait des transferts indirects, soit des contribuables (subventions Etat et collectivités), soit d'autres utilisateurs (subventions agences/offices de l'eau).**

### **1.4. Comment les coûts des services sont-ils pris en compte ?**

Les travaux sur la récupération des coûts consistent à mettre en relation les coûts associés aux différentes utilisations (dépenses d'investissement et de fonctionnement) avec le prix payé par les différents utilisateurs, les subventions publiques toutes origines confondues (recettes) et les transferts entre utilisateurs. Sur cette base deux types d'analyse ont été menées :

- ⌘ La description et l'analyse de la tarification en vigueur sur le bassin pour les services collectifs uniquement (distribution d'eau potable, assainissement et épuration, réseaux collectifs d'irrigation...),
- ⌘ L'analyse de la récupération des coûts des services et application du principe pollueur-payeur.

Les principales dépenses de fonctionnement prises en considération dans ce calcul sont :

- ⌘ Les coûts opérationnels de maintenance et d'exploitation (OPE), il s'agit des dépenses de fonctionnement des équipements (ex. dépenses d'énergie, salaires, etc.) et des dépenses d'entretiens,
- ⌘ Les coûts de renouvellement des équipements (dépréciation des équipements suite à leur usure), assimilés à la consommation de capital fixe (CCF).

## 2. La tarification des usages de l'eau

**Le prix moyen de l'eau potable et de l'assainissement collectif s'élevait à 3,29€ TTC/m<sup>3</sup> en 2015 sur le bassin de la Guyane.** Ce prix comprend le prix du service de l'eau potable (1,63€ TTC/m<sup>3</sup>) et celui de l'assainissement collectif (1,66€ TTC/m<sup>3</sup>). En retenant une consommation annuelle de 120m<sup>3</sup> par ménage, la dépense moyenne d'un ménage pour les services collectifs s'élève à 196€ TTC pour la consommation d'eau potable.

### 3. Le financement des services collectifs d'eau potable et d'assainissement

Le tableau ci-apres présente les résultats de l'analyse des comptes des services publics d'eau et d'assainissement.

Moyenne annuelle sur la période 2013-2016		Sambre		Total
Millions d'€ Hors Taxes / an		AEP	ASST	
	Recettes facturées	26,8	4,2	31,0
	Subvention d'exploitation	0,2	0,0	0,3
	<b>Recettes de fonctionnement des services (1)</b>	<b>27,1</b>	<b>4,2</b>	<b>31,3</b>
	Dépenses d'exploitation (2)	-20,8	-1,1	-21,9
	<b>Excédent Brut d'exploitation (3= 1-2)</b>	<b>6,3</b>	<b>3,1</b>	<b>9,4</b>
	75 autres produits de gestion courante	0,4	1,1	1,5
	76 produits financiers	0,0	0,0	0,0
	77 produits exceptionnels	0,0	0,0	0,0
	65 autres charges de gestion courante	0,0	-0,2	-0,2
	66 Charges financières	-1,0	-0,3	-1,3
	67 charges de fonctionnement	-0,2	-0,1	-0,2
	<b>Résultat de gestion, financier (4)</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,2</b>
	<b>Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)</b>	<b>5,5</b>	<b>3,7</b>	<b>9,2</b>
	Subventions d'investissement	9,4	7,4	16,7
	Dépenses d'investissement	-13,4	-8,2	-21,6
	<b>Consommation de capital fixe (CCF MAX)</b>	<b>-13,4</b>	<b>-21,8</b>	<b>-35,2</b>
	Alimentation en eau potable	-13,4	0,0	-13,4
	Assainissement collectif	0,0	-21,8	-21,8
	<b>Consommation de capital fixe (CCF MIN)</b>	<b>-7,8</b>	<b>-12,6</b>	<b>-20,4</b>
	Alimentation en eau potable	-7,8	0,0	-7,8
	Assainissement collectif	0,0	-12,6	-12,6
R1	Taux de couverture des charges d'exploitation	129%	390%	142%
R2	Taux de couverture des investissements	111%	135%	120%
R3 Max	Taux de couverture besoins de renouvellement	103%	50%	82%
R3 Min	Taux de couverture des besoins de renouvellement	123%	83%	110%

<sup>1</sup> Source : Note sur la situation de l'eau potable et de l'assainissement en Guyane, CGEDD, 2015.

Le recouvrement des coûts des services est mesuré par le ratio R1 pour la couverture des charges de fonctionnement, et le ratio R2 pour la couverture des charges de fonctionnement et des charges d'investissement.

### Les charges de fonctionnement

Les services couvrent la totalité de leurs charges d'exploitation par les recettes et les subventions d'exploitation. Le taux R1 de 142% indique que ces recettes de fonctionnement sont de 1,34 fois supérieures aux charges de fonctionnement, avec respectivement :

- 129% pour l'eau potable, et
- 390% pour l'assainissement.

### Comment les charges d'investissement sont-elles financées ?

La CAF indique le solde des recettes, après couverture des charges d'exploitation et hors exploitation, destiné à la couverture des dépenses d'investissement. Les services d'eau potable et d'assainissement dispose de 9,2M€ pour couvrir les dépenses d'investissement. A cela, s'ajoute 16,7M€ de subventions d'investissement pour financer les dépenses d'investissement qui s'élèvent 21,6M€.

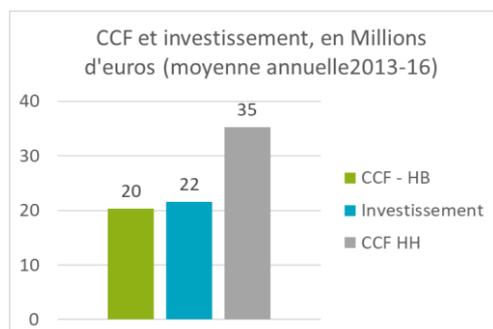
Le taux R2 de recouvrement des dépenses d'investissement est de 120%. Il y a une différence importante entre l'eau potable et l'assainissement, avec respectivement R2=111% pour l'eau potable, et R2= 135% pour l'assainissement.

### La durabilité des services collectifs d'eau potable et d'assainissement

La durabilité financière se mesure par l'écart entre les investissements réalisés et les investissements qui devraient être réalisés, pour entretenir correctement le patrimoine. Les investissements devant être réalisés sont évalués par la Consommation de Capital Fixe (CCF), une approximation de l'usure annuelle du patrimoine. Le ratio permettant de mesurer cet écart est le ratio R3.

Sur l'ensemble du patrimoine des services d'eau potable et d'assainissement :

- L'usure annuelle du patrimoine est comprise entre 13M€ et 22M€. La valeur médiane est de 28M€.
- Les dépenses d'investissement réalisés, qui portent sur l'extension des services (nouveaux réseaux) et le renouvellement du patrimoine (entretien de l'ancien), sont estimées à 8M€.
- Le niveau des dépenses annuelles d'investissement se situe en-dessous de la fourchette basse de l'évaluation de l'usure annuelle (CCF).
- Le patrimoine des services collectifs d'eau potable et d'assainissement n'est pas suffisamment entretenu.



### Le Taux de recouvrement des besoins de renouvellement, R3, est compris entre 82% et 110%.

Sur le seul patrimoine d'eau potable, l'usure moyenne est estimée à 11M€, et les investissements pour son entretien et son extension à 13M€.

Sur le seul patrimoine de l'assainissement collectif, l'usure moyenne est estimée 17M€ et les investissements pour son entretien et son extension à 8M€.

Les investissements ne suffisent pas à couvrir le renouvellement du patrimoine d'assainissement.

#### 📌 Analyse des taux de recouvrement des coûts hors subventions

Hors subventions, les recettes de la tarification des services collectifs d'eau potable et d'assainissement auraient permis de financer 41% des dépenses d'investissement réalisés (R2-bis). Le financement des besoins de renouvellement par les seules recettes de la tarification permettrait de financer entre 25% et 44%.

		Guyane	France
R2-Bis	Ratio de recouvrement des dépenses d'investissements	41%	65%
R3 Max-Bis	Ratio de Recouvrement des Besoins de Renouv. (CCF Max) ; hors subventions	25%	36%
R3 Min-Bis	Ratio de recouvrement des Besoins de Renouv. (CCF Min) ; hors subventions	44%	62%

#### 📌 Répartition des coûts des services collectifs entre les usagers

La somme des coûts des services collectifs se composent des coûts de fonctionnement et de la consommation de capital fixe (CCF). Dans l'objectif de calcul d'un taux de récupération des coûts par catégorie d'utilisateur, ces coûts ont été répartis entre les usagers des services collectifs au prorata des volumes consommés.

Le tableau suivant présente les résultats de cette répartition.

Millions d'€	Ménages	APAD	Industrie
Services collectifs	34,8	3,0	10,3
Coûts de fonctionnement	15,3	1,3	5,2
CCF (Médiane)	19,4	1,7	5,1

## 4. Le financement des services autonomes

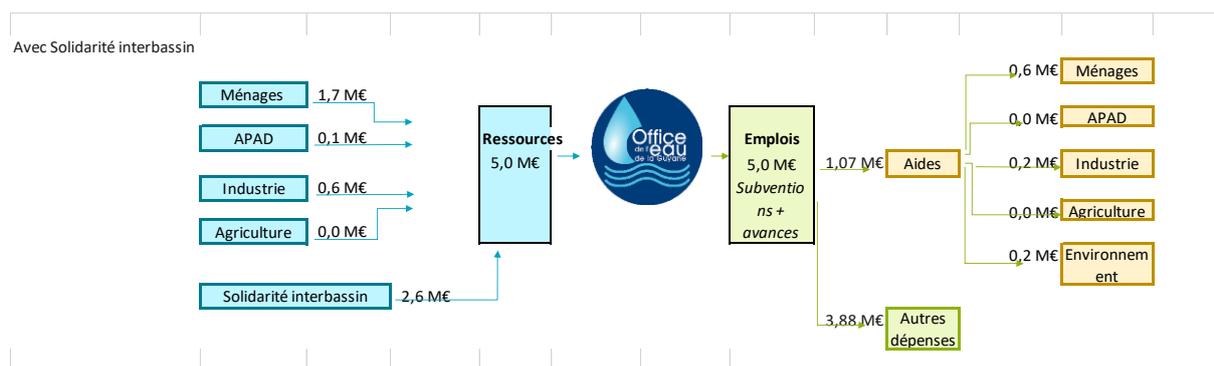
Les usagers prennent directement à leur charge les coûts des services liés à l'utilisation autonome de l'eau. Le montant total de ces coûts, coûts de fonctionnement et CC, sont estimés à 13,16M€ sur le district et se répartit entre les acteurs de la façon suivante :

Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	TOTAL
<b>Coûts pour comptes propres</b>	<b>10,05</b>	<b>-</b>	<b>1,9</b>	<b>1,2</b>	<b>13,16</b>
<b>Assainissement non collectif</b>	<b>10,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10,0</b>
<i>Coûts de fonctionnement</i>	1,8				1,8
<i>CCF</i>	8,3				8,3
<b>Epuration industriels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Coûts de fonctionnement</i>					-
<i>CCF</i>					-
<b>Prélèvements autonomes des industriels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,9</b>	<b>-</b>	<b>1,9</b>
<i>Total Coûts de Fonctionnement + CCF</i>			1,9		1,9
					-
<b>Gestion des effluents d'élevage</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>
<i>Coûts de fonctionnement</i>				1,1	1,1
<i>CCF</i>				-	-
<b>Irrigation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
<i>Coûts de fonctionnement</i>				-	-
<i>CCF</i>				0,1	0,1

## 5. Les financements indirects et le rôle prépondérant du contribuable

**Les transferts financiers indirects proviennent en partie des usagers, via les redevances et les aides, mais aussi beaucoup de contribuables, via les subventions.**

Le schéma ci-dessous présente les transferts s'effectuant via les usagers à travers les aides et redevances des agences de l'eau. L'agence de l'eau perçoit des usagers des redevances, en moyenne annuelle estimées à 5 M€, qu'elles redistribuent en grande partie sous la forme d'aides et de prêts bonifiés à hauteur de 6M€. Le reste des emplois des ressources de l'agence est réparti entre les actions de suivi de la DCE, le financement d'actions en faveur des milieux aquatiques, et des aides non encore allouées ou décaissées.

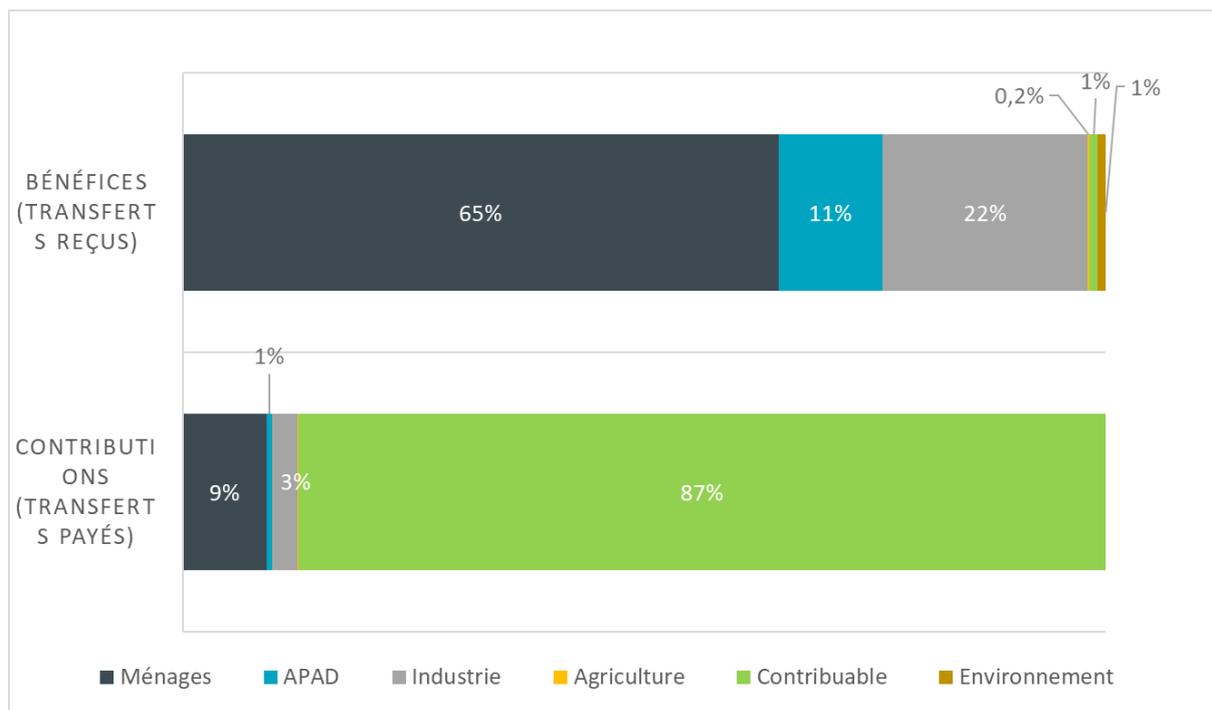


Note de lecture du graphique : A titre d'illustration, les ménages contribuent à hauteur de 1,7M€ sous la forme de redevances payées à l'Agence de l'eau, et bénéficient pour environ 0,6M€ d'aides. Ils sont donc contributeurs nets via le système des agences.

Les autres transferts sont constitués des éléments suivants :

Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Contribuable	Environnement	TOTAL
<b>Transferts payés</b>	<b>1,9</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>18,0</b>	<b>0,0</b>	<b>20,56</b>
Redevances	1,7	0,1	0,6	0,0			2,4
Dont contribution à la solidarité interbassin							-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)					7,0		7,0
Subventions contribuable non identifiées					10,4		10,4
Transferts via la taxe VNF							-
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales					-		-
Transferts budget général - Budget annexe					0,3		0,3
Programmes exceptionnels d'investissement							-
Transferts via la TGAP	0,2		-				0,2
AFD - préfinancements					0,1		0,1
AFD - prêts bonifiés					0,3		0,3
Redevance phytosanitaire (ONEMA)	0,0	-	-	0,0			0,0
Aides FEADER (Water efficiency)					-		-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)							-
<b>Transferts reçus</b>	<b>14,1</b>	<b>2,5</b>	<b>4,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>21,8</b>
Aides Agences	0,6	0,0	0,2	0,0		0,2	1,1
Aide fonctionnement agence							-
Subventions contribuable (Etat, Europe, CR, CG)	4,5	0,9	1,5				7,0
Subventions contribuable non identifiées	6,8	1,3	2,3				10,4
AFD- Préfinancements	0,1	0,0	0,0				0,1
AFD - prêts bonifiés	0,2	0,0	0,1				0,3
Transferts budget général - Budget annexe - Eaux pluviales	-	-	-				-
Transferts budget général - Budget annexe - Subventions d'exploitations	0,2	0,0	0,1				0,3
Programmes exceptionnels d'investissement							-
Solidarité interbassins	1,8	0,2	0,6	-			2,6
Redevance phytosanitaire (ONEMA)				0,0			0,0
Aides FEADER (Water efficiency)				-			-
TGAP					0,2		0,2
VNF						-	-
Epanchage des boues							-
Reversement Etat (fonds de roulement Agences)							-
<b>Solde : (transferts payés - transferts reçus)</b>	<b>-12,23</b>	<b>-2,33</b>	<b>-4,29</b>	<b>-0,02</b>	<b>17,81</b>	<b>-0,20</b>	<b>-1,26</b>
	Bénéficiaire Net	Bénéficiaire Net	Bénéficiaire Net	Bénéficiaire Net	Contributeur Net	Bénéficiaire Net	Bénéficiaire Net

Les parts des contributions et des bénéfices perçus par chaque catégorie d'acteur sont présentés dans le graphique ci-dessous. Tous les usagers, les ménages, les APAD, les industriels et les agriculteurs sont bénéficiaires nets de ces transferts indirects.



**Le contribuable, par le jeu des subventions, est un acteur prépondérant dans le financement des usages de l'eau. Il contribue pour près de 87% au financement des services liés aux usages de l'eau.**

## 6. La récupération des coûts, hors coûts environnementaux

**Le calcul de la récupération des coûts fait référence aux taux de recouvrement des charges courantes des services par les flux financiers payés directement et indirectement par chaque catégorie d'utilisateur.**

Les charges courantes comprennent :

- ✎ les charges de fonctionnement et les dépenses d'entretien des installations des services collectifs et des services autonomes ;
- ✎ Les charges de renouvellement des ouvrages, charges estimées par la perte de valeur des équipements du fait de leur utilisation (la consommation de capital fixe).

Le ratio de récupération des coûts est le rapport entre les flux payés directement et indirectement et les coûts des services utilisés. Autrement dit, un ratio inférieur à 100% est synonyme d'une contribution insuffisante aux services consommés, et réciproquement, un ratio supérieur à 100% exprime une contribution supérieure aux coûts des services utilisés.

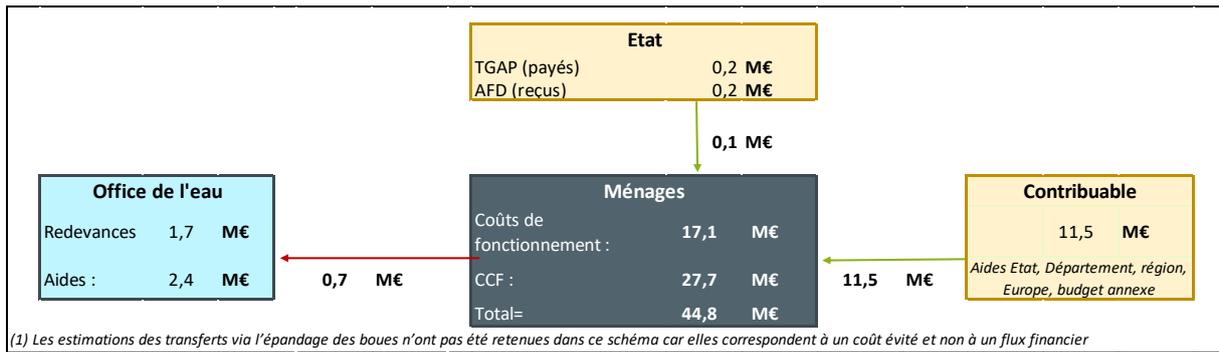
Par catégorie d'utilisateur, après intégration des coûts des services collectifs, des coûts pour compte propre, des transferts, les ratios de récupération des coûts par catégorie d'utilisateurs sont les suivants :

Million d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Ménages	APAD	Industrie	Industrie + Apad	Agriculture
Taux de récupération des coûts HORS coûts environnementaux	79,2%	57,2%	74,8%	70,5%	98,5%

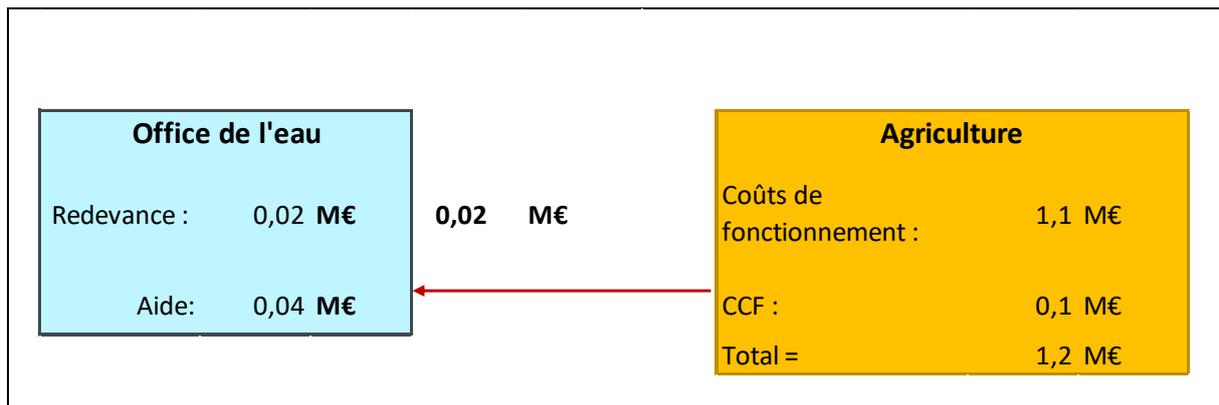
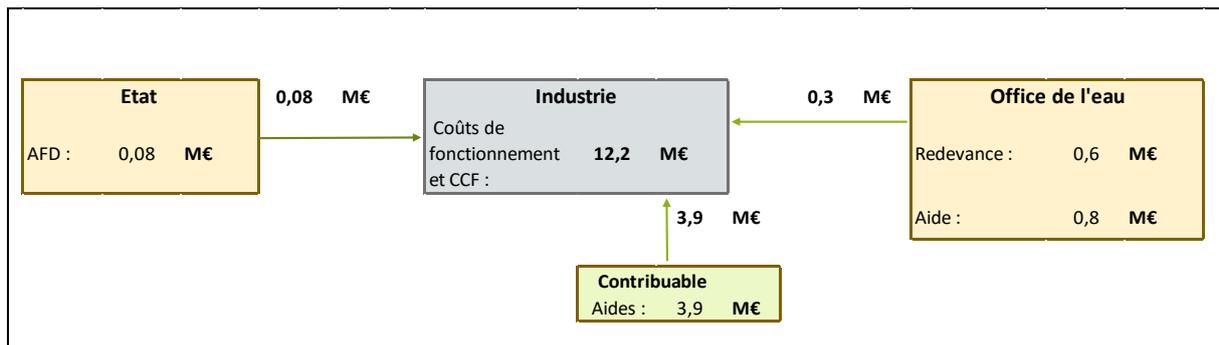
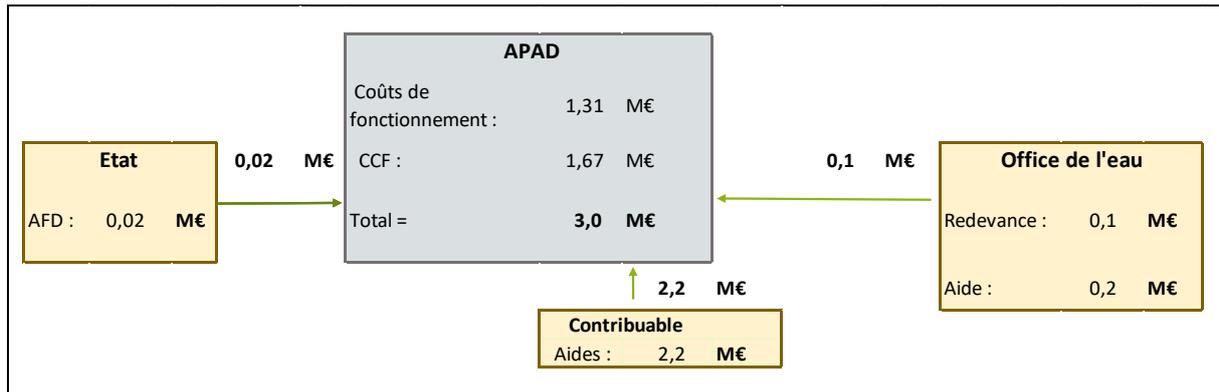
- ✎ Les ménages contribuent à hauteur de 79,2% aux coûts des services dont ils bénéficient ;
- ✎ Les Apad payent 57,2% des coûts de services qu'ils utilisent ;
- ✎ Les industriels payent 74,8% des coûts de leurs services ;
- ✎ Les agriculteurs payent 98,5% des coûts de leur services.

Les figures ci-dessous présentent, sous forme de schémas, les soldes des flux financiers payés et reçus par chaque catégorie d'acteur.

Les **flèches en rouge** indiquent un solde négatif (donc mettant à contribution l'utilisateur) et les **flèches en vert** indique un solde positif (au bénéfice de l'utilisateur).



(1) Les estimations des transferts via l'épandage des boues n'ont pas été retenues dans ce schéma car elles correspondent à un coût évité et non à un flux financier



## 7. Les coûts environnementaux

**L'évaluation des coûts environnementaux est un exercice difficile qui s'appuie sur de nombreuses hypothèses de calcul et les résultats présentés ci-dessous ne représentent pas l'exhaustivité des coûts environnementaux.**

Les coûts environnementaux correspondent aux dommages marchands et non-marchands consécutifs à la dégradation des milieux liée aux usages de l'eau. Ils se décomposent en deux catégories :

- » **Les dépenses compensatoires, ce sont des surcoûts réellement subis par une catégorie d'utilisateurs, en raison d'une dégradation de l'environnement (milieux aquatiques et/ou ressource en eau) par un autre usager de l'eau. A titre d'illustration, les déplacements de captages ou les traitements de potabilisation supplémentaires liés à la pollution) ;**
- » **Les autres coûts environnementaux, qui correspondent aux dommages que les usagers de l'eau font subir à l'environnement. Ils ont été jusqu'à présent approchés à l'échelle des grands bassins hydrographiques par l'évaluation des coûts des actions restant à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de bon état.**

**Sur le district, le total des coûts subits par l'environnement est évalué à 60,1 M€ se décomposant en 0,1M€ de dépenses compensatoires et 60 M€ d'autres coûts environnementaux.**

Les transferts payés par les usagers sous la forme de dépenses compensatoires correspondent à la prise en charge, par chaque catégorie d'utilisateur, du financement d'actions consécutives à une pollution. En contrepartie, ces transferts bénéficient (reçus) aux mêmes usagers, mais dans des proportions différentes.

Les autres coûts environnementaux correspondent à une dégradation des ressources en eau et des milieux aquatiques non compensées, évalués à 60 M€. Les transferts reçus en contrepartie, sous la forme d'autres coûts environnementaux, peuvent être interprétés comme une consommation gratuite de services écosystémiques rendus par les ressources en eau et les milieux aquatiques. Cette consommation de services écosystémiques est évaluée par les dépenses à mettre en œuvre via la mise en œuvre des actions pour restaurer ces services et atteindre le bon-état des eaux.

Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	Ménages	APAD	Industrie	Agriculture	Contribuable	Environnement	TOTAL
<b>Coûts environnementaux : (transferts payés – transferts reçus)</b>	<b>-34,33</b>	<b>-</b> <b>11,14</b>	<b>-2,11</b>	<b>-1,37</b>	<b>-11,07</b>	<b>60,03</b>	
<b>Transferts payés</b>							
<i>Dép. compensatoires payées</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	0,1
<i>Autres coûts environnementaux</i>	-	-	-	-	-	60,0	60,0
<b>Transferts reçus</b>							
<i>Bénéfices des dép. compensatoires des autres usagers</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	0,1
<i>Autres coûts environnementaux</i>	34,4	11,1	2,1	1,3	11,1	-	60,0

**Les ménages sont les principaux bénéficiaires des services rendus par les ressources en eau et les milieux aquatiques. Ils sont suivis par les industriels, les agriculteurs et les Apad.**

## 8. La récupération des coûts, avec prise en compte des coûts environnementaux

L'intégration de l' « *acteur Environnement* » comme fournisseur de services rendus par les ressources en eaux et les milieux aquatiques, modifie de façon significative les ratios de récupération des coûts.

**Les ratios de récupération des coûts se dégradent pour tous les acteurs économiques, dans la mesure ou une frange significative des coûts générés ne sont pris en charge par aucune des catégories d'utilisateurs.**

Millions d'€ (moyenne annuelle 2013-2016)	106,6%	106,5%	97,8%	99,4%	107,4%
Taux de récupération des coûts <b>HORS</b> coûts environnementaux	79,2%	57,2%	74,8%	70,5%	98,5%
Taux de récupération des coûts <b>AVEC</b> coûts environnementaux	50,1%	18,8%	66,5%	44,4%	48,0%

